

Bron le, 8 AVR. 2025

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BRON**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), dûment convoqués le 21 mars 2025, se sont réunis en séance plénière le 7 avril 2025 à 17h00.

Nombre total d'Administrateurs en exercice : 13

Président de séance

Monsieur Jérémie BREAUD, président du CCAS

Membres du Conseil d'Administration présents : 10

Mesdames Valérie BOULARD, Martine CHAREYRE, Muriel ROBIC, Marie Claude FAGUIN, Hélène MALLET, Renée SASSY, Michelle CRETET, Françoise DUBOUCHET
Marie ANDREANI, Monsieur Rémi COURT

Membres du Conseil d'Administration excusés : 2

Mesdames Linda TABTE, Françoise KIRASSIAN

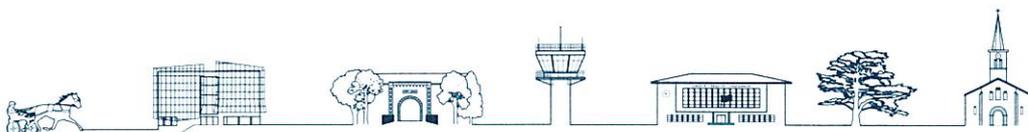
Assistaient par ailleurs:

Messieurs Pierre Henri CHAPT, Stéphane PELISSERO, Madame Véronique BERARD

Monsieur Jérémie BREAUD ouvre la séance à 17h00, le quorum étant atteint.

Au cours de sa séance, l'assemblée délibérante :

- **APPROUVE** le compte-rendu du conseil d'administration du 17 février 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à mandater le CDG69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à communiquer au CDG69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée,



- **PREND ACTE** que cette adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le CDG69,
- **PREND ACTE** que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n° 2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame Noëlle SCARAFIA, trésorière du C.C.A.S de Bron, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,
- **APPROUVE** les résultats du compte administratif 2024 tels que présentés,
- **DONNE** tous pouvoirs au Président du C.C.A.S pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes dans les conditions exposées ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Président du C.C.A.S pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du C.C.A.S, celui de la résidence « Marius Ledoux », celui de la résidence « Les Quatre Saisons » ainsi que celui du service d'aide à domicile,
- **CRÉE** l'emploi nécessaire pour mener à bien le projet de la Cité Éducative
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 12 du budget principal du C.C.A.S.,
- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre de la délibération n°2020_DB_018 en date du 24 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président.

Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
L'Adjointe déléguée aux Affaires
sociales, aux Solidarités, à la Petite
Enfance et à la lutte contre les
violences conjugales et intrafamiliales

Valérie BOULARD